



Communiqué de presse

Mardi 06 décembre 2016

Bruitparif lauréat du Décibel d'Or

La remise des trophées du concours Décibel d'Or s'est déroulée ce lundi 05 décembre 2016. Bruitparif a remporté le prix Décibel d'Or pour sa mallette « Kiwi ? », un outil de sensibilisation pédagogique en matière de prévention des risques auditifs liés à l'écoute abusive des appareils audio mobiles.



Ce lundi 05 décembre, Christophe Bouillon, Député de la Seine-Maritime et Président du Conseil National du Bruit, a procédé, en présence de Marc Mortureux, Directeur général de la Prévention des Risques au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, à la remise des prix de la 17^{ème} édition du concours Décibel d'Or. Depuis 25 ans, ce concours récompense les initiatives les plus innovantes dans le domaine de la lutte contre le bruit. A cette occasion, la mallette « Kiwi ? » de Bruitparif a été récompensée par le prix du Décibel d'Or dans la catégorie « Santé et environnement ».

« Nous nous félicitons de la reconnaissance de la qualité de notre travail par le Conseil National du Bruit », se réjouit Didier Gonzales, Président de Bruitparif et Conseiller régional d'Île-de-France. « Grâce à la mallette « Kiwi ? », de nombreux adolescents peuvent bénéficier d'un programme de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute abusive des musiques amplifiées. Il ne s'agit pas de les empêcher d'écouter de la musique mais de faire au contraire en sorte qu'ils puissent en écouter toute leur vie, avec plaisir sans danger pour leur santé ».

La mallette **Kiwi?**

La mallette « Kiwi ? » est un outil de sensibilisation des jeunes aux comportements à risque pour leur audition en matière d'écoute de musiques amplifiées, notamment avec les appareils mobiles (baladeurs, smartphones, tablettes). C'est également un dispositif de recueil de données d'exposition qui permet de constituer une base de données utile pour l'évaluation et le suivi des risques sanitaires.

Contenant seize tablettes numériques munies de casques et de supports interactifs, cette mallette peut être mise à disposition d'intervenants (enseignants, infirmières scolaires, animateurs) pour réaliser des séances de sensibilisation en classe, au cours desquelles des contenus en lien avec le son, le système auditif, les pathologies et les moyens de protection sont présentés.

Des applications sur tablettes permettent de faire pratiquer aux élèves des tests individuels de niveau d'écoute et de renseigner un questionnaire sur leurs pratiques. Une vidéo de témoignages de jeunes souffrant d'acouphènes et d'hyperacousie explique les circonstances de survenue de ces troubles auditifs et les conséquences concrètes de ces pathologies sur leur vie au quotidien.



Plus d'un millier de collégiens et lycéens ont déjà bénéficié de ce programme expérimental. Un déploiement à plus large échelle est en cours avec la production de 10 exemplaires de la mallette « Kiwi ? ».

L'exploitation des données collectées permet d'ores et déjà de dégager certaines tendances : 17% des élèves présentent des comportements d'écoute à risque, en se basant sur le seuil de risque de 85 dB(A) sur 8 heures (réglementation en milieu professionnel) ; cette proportion s'élève à 37% en prenant en compte cette fois les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) plus protectrices (75 dB(A) sur 8 heures). Près d'un élève sur dix déclare s'endormir tous les jours en écoutant de la musique, et près d'un sur trois déclare le faire « de temps en temps ». Enfin 38% rapportent avoir déjà souffert d'acouphènes, et 3% en souffrir de façon permanente.

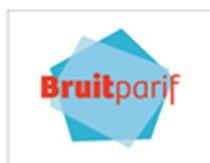
Les partenaires associés au projet

Le projet « Kiwi ? » bénéficie du soutien du Conseil régional d'Île-de-France, de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et de l'association Agir pour l'audition.



Les risques auditifs liés à l'écoute de musiques amplifiées, notamment chez les jeunes, figurent parmi les priorités des plans santé environnement mis en œuvre à l'échelle nationale comme régionale.

Bien que les troubles auditifs concernent en premier lieu les populations les plus âgées, les études françaises et internationales montrent en effet que les jeunes sont de plus en plus nombreux à souffrir de troubles de l'audition. Ainsi, l'INPES en 2008 estimait qu'environ 10 % des jeunes de moins de 25 ans présentaient une perte auditive pathologique et que les expositions sonores abusives aux musiques amplifiées représentaient une des causes majeures de ce déficit auditif.



Bruitparif, observatoire du bruit en Île-de-France, est un centre d'expertise en gestion de l'environnement sonore qui déploie ses actions principalement sur le territoire régional d'Île-de-France tout en développant des partenariats à l'échelle nationale ou européenne. De statut associatif, Bruitparif réunit en son sein près d'une centaine de membres au sein de quatre collèges (collectivités territoriales, représentants des services de l'Etat, activités économiques, associations de défense de l'environnement et de consommateurs).

L'organisme met en œuvre différentes techniques pour caractériser les nuisances sonores (réseau de mesure du bruit, cartographie du bruit, études et enquêtes), accompagne les acteurs publics dans leur politique de lutte contre le bruit, notamment dans le domaine des transports et de l'aménagement du territoire, et sensibilise le grand public et les collectivités à l'importance de préserver la qualité de l'environnement sonore.

Pour plus d'informations : www.bruitparif.fr

Pour tout renseignement concernant la mallette « Kiwi ? », adresser un email à : kiwi@bruitparif.fr

Contacts presse :

Fanny Mietlicki (Directrice de Bruitparif) - tél : 01 83 65 40 50 - 06 72 42 10 44

Antoine Perez Munoz (Correspondant projet « Kiwi ? ») - tél : 01 83 65 40 48 - 01 83 65 40 40

Email : presse@bruitparif.fr